

La Cour supérieure des comptes annonce son entrée dans le monde du numérique

La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) a organisé, ce lundi 6 mars, un atelier de restitution du « schéma directeur informatique » (SDI) pour clôturer la phase d'élaboration de ce projet consistant à intégrer les technologies de l'information et de la communication dans son fonctionnement régulier. Cette initiative relève du plan de développement stratégique 2016- 2024 de ladite Cour.



Publié le 2017-03-08 | Le Nouvelliste

National -

« Nous n'avons pas un système informatique fiable et nous sommes à l'ère du numérique. L'application de ce "schéma directeur informatique" rentre dans le cadre de la réforme de la Cour des comptes et va nous permettre entre autres de garder un contact permanent avec nos neuf bureaux régionaux », a déclaré Jean Ariel Joseph, vice-président de CSC/CA dans ses propos d'introduction. N'hésitant pas à parler d'interventions structurantes de la Cour, dans le souci de « l'offre d'un service public de qualité en conformité avec ses missions », Me Joseph affirme que « sans ce schéma directeur informatique, tout le plan de développement stratégique sera bancal, car c'est un pilier transversal de la réforme ». Ce projet, réalisé à la demande de la Cour des comptes avec un financement de l'Union européenne dans le cadre du projet State building contract (SBC), se pense sur les études de besoins dans les domaines informatiques et technologiques. « Pour la Cour, l'entrée dans le monde numérique va conférer au système d'information



envisagé une dimension incontournable dans son développement institutionnel et pour son efficacité dans le cours de son fonctionnement », a ajouté Jean Ariel Joseph dans ses explications sur le bien-fondé de l'introduction d'un nouveau système informatisé à la CSCCA. Selon Pierre Michel

Derivois, conseiller technique au Bureau de l'ordonnateur national des fonds européen de développement (BONFED), cette initiative vise le renforcement des organes de contrôle et la modernisation des systèmes. Elle permettra, fait-il remarquer,



à la CSCCA de formaliser sa décision sur la mise en place effective d'un dispositif intégré de gestion des vérifications, contrôle et audits.

« Le choix du schéma directeur se justifie par le fait qu'il constitue la première étape dans le cycle de développement du système d'information », a-t-il poursuivi. Même son de cloche du côté de Sylvie-Anne Condé, chef d'équipe à State building contract. Un peu plus directe, elle affirme que ce schéma directeur informatique permettra à « la Cour supérieure

des comptes et du contentieux administratif, à terme, de s'acquitter efficacement de ses fonctions de contrôle externe ». Un schéma directeur informatique est une étape majeure pour la définition, la formalisation et la mise en place du système



d'information. Son élaboration est le résultat d'une démarche censée offrir une vue globale de l'état actuel du système ainsi qu'une spécification des besoins et la définition des orientations à prendre. En fait, les technologies de l'information et de la communication faciliteront une interaction efficace entre les institutions partenaires de la Cour telles que les ministères des Finances, de la Planification, la DGI, l'UCREF, la Banque de la République d'Haïti...

Auteur: Ricardo Lambert